

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 25 novembre 2016 relatif à la composition nominative du jury de l'examen de fin de formation des élèves-directeurs des soins et élèves-directrices des soins de la fonction publique hospitalière

NOR : AFSN1630969A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière, notamment son article 14;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2003 modifié fixant les modalités du cycle de formation des directeurs des soins stagiaires de la fonction publique hospitalière,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen de fin de formation des élèves-directeurs des soins et élèves-directrices des soins au titre de l'année 2016 est composé comme suit :

Mme Anne-Marie ARMANTERAS-DE SAXCÉ, directrice générale de l'offre de soins, présidente, ou son représentant (Paris).

Mme Danielle TOUPILLIER, directrice générale du Centre national de gestion, ou son représentant (Paris).

Mme Huguette VIGNERON-MELEDER, membre de l'inspection générale des affaires sociales (Paris).

M. Jean-René LEDOYEN, directeur des soins, responsable de la filière formation des directeurs des soins, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Michel LOUAZEL, directeur adjoint chargé de la formation à l'institut du management de l'École des hautes études en santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Florent FOUCARD, directeur du centre hospitalier de Vierzon (Cher);

Mme Thérèse GAUTIER, directrice des soins, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers au centre hospitalier de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Mme Nadine LELIEVRE, directrice des soins au centre hospitalier Eugène-Marquis de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Mme Anne-Marie LUSTEAU, directrice des soins, coordonnatrice générale au centre hospitalier universitaire de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Mme Karine GALLOPEL-MORVAN, professeure des universités à l'institut du management à l'École des hautes études en santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 25 novembre 2016.

*La directrice générale,
du Centre national de gestion,*
D. TOUPILLIER